

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Relations Publiques

REF : QUARTIERS2007008

Signataire : LT/ID

OBJET : changement de dénomination de la voie publique Sente des Près Clos

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29,

Considérant la volonté municipale de rendre hommage à Adrien Huzard, ancien conseiller municipal décédé en 2005, pour son engagement municipal, syndical et politique en rebaptisant de son nom la sente des Près Clos.

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : la sente des Près Clos deviendra la rue Adrien Huzard (1920-2005)

Le Maire